

Initiatives ministérielles

...ne doivent pas exiger la signification à un comité d'une instruction impérative.

Or, comme c'est précisément là l'objectif de cette proposition d'amendement, je dois la juger irrecevable. Reprise du débat. Le député de Scarborough-Ouest.

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours prononcé ce matin par le ministre d'État responsable de la privatisation, de même que les propos formulés par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il est intéressant de noter que les deux ministres nous ont fait l'histoire de la société Petro-Canada.

C'était d'autant plus intéressant que jeudi dernier, j'ai organisé dans ma circonscription une tribune sur la question de la privatisation de Petro-Canada en particulier. Les participants m'ont expliqué les circonstances qui ont amené la création de Petro-Canada.

Malheureusement, je n'étais pas député à ce moment-là. Je terminais mes études de droit. Si je me souviens bien des faits, Petro-Canada a été créée à une époque où les Canadiens se sont aperçus qu'ils n'étaient pas propriétaires de leurs ressources naturelles, que, en fait, la plupart de nos ressources naturelles, et surtout pétrolières, étaient sous le contrôle de multinationales situées ailleurs qu'au Canada.

Au moment où nous avons fait cette constatation bouleversante, les pays arabes ont décrété leur premier embargo pétrolier. Vous vous souvenez sans doute, monsieur le Président, qu'à l'époque, le président des États-Unis, M. Nixon, avait promis que les États-Unis parviendraient à l'autosuffisance énergétique. Il avait réduit la limite de vitesse sur les autoroutes à 55 milles à l'heure, et institué d'autres mesures draconiennes. Nous, de ce côté-ci de la frontière, étions tout aussi inquiets de nous retrouver à la merci de pays étrangers. Si je ne m'abuse, ce sont bien les deux facteurs qui nous ont incité à créer la société Petro-Canada. Une des raisons pour lesquelles nous avons choisi de représenter le logo de la société Petro-Canada avec la moitié du drapeau canadien, c'est que nous voulions avoir l'impression que nous faisons quelque chose pour le Canada, que nous rendions service à notre pays, que nous faisons quelque chose dans notre intérêt chaque fois que nous faisons le plein d'essence chez un détaillant de Petro-Canada.

• (1620)

Mes amis et les membres de ma famille disaient: «Eh bien, je préfère me rendre chez un détaillant de Petro-Canada plutôt qu'à une station Sunoco ou Texaco, parce que c'est dans l'intérêt de mon pays, et parce que chaque fois que je fais le plein d'essence, j'investis dans ma société, car Petro-Canada m'appartient, tout comme elle appartient aux 26 millions de Canadiens qui ont acheté des parts dans la société, pour ainsi dire, par l'entremise de la Chambre des communes et du ministre.»

C'est le souvenir que j'ai de la façon dont Petro-Canada a été créée, de la raison pour laquelle elle a été créée et de la politique publique qu'elle devait servir à appliquer.

En étudiant le projet de loi C-84, je me suis demandé pourquoi on voulait privatiser Petro-Canada maintenant. Le ministre d'État chargé de la Privatisation et le ministre de l'Énergie nous ont donné deux raisons bien précises.

La première, c'est que, à leur avis, il n'est plus nécessaire que cette société soit la propriété de l'État pour jouer son rôle sur le plan de la politique gouvernementale. Ils ont été tous deux assez charitables pour admettre qu'il y a deux points de vue, et peut-être même plus, dans ce débat, et que même si le gouvernement conservateur voit les choses d'une certaine façon, l'opposition peut les voir d'une façon tout à fait différente sans pour autant avoir tort.

Je tiens à rappeler à la Chambre certaines des raisons qui ont mené à la création de Petro-Canada: nationalisme, fierté, désir de contrôler notre industrie énergétique, désir d'éliminer la possibilité d'être un jour victime de chantage de la part d'autres pays. Nous avons créé Petro-Canada, qui appartenait à 100 p. 100 aux Canadiens. Que nous a donné la création de Petro-Canada? J'ai déjà énuméré certains des résultats qui, à mon avis, sont assez importants.

Les Canadiens ont participé à la création de Petro-Canada. Nous avons entendu le ministre parler de la taxe spéciale sur l'essence qui a été perçue pour aider à l'édification de cette société. En fait, au cours des années, les Canadiens ont injecté 4,3 milliards de dollars dans cette société, et ils en sont très fiers pour la plupart.

Les avoirs de Petro-Canada s'élèvent aujourd'hui à 6,8 milliards de dollars. Sa dette actuelle est de 1,9 milliard, ce qui n'est pas mal comme ratio. Ses gains nets ont totalisé 31 millions de dollars en 1989, ce qui veut dire que la société est rentable. Elle possède 3 295 points de vente au détail, quatre raffineries et emploie 6 468